



## Maraîcher urbain

### DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise Maraîcher urbain et certificat de gestion

**Prix:** 325 € par an

**Durée:** 2 ans

stage obligatoire

**Plus d'informations :** 0800 85 210 - [info@efp.be](mailto:info@efp.be)

### CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

- 4<sup>ème</sup> année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6<sup>ème</sup> année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)

La formation est également accessible aux professionnels avec une expérience professionnelle dans le secteur (dossier de motivation à rentrer).

## Formations adultes

### Description

## Développez l'agriculture urbaine à Bruxelles !

Vous souhaitez participer au développement de l'agriculture urbaine à Bruxelles ?

Vous avez un projet de ferme urbaine qui vous trotte en tête mais ne savez pas par où commencer ?

La formation de maraîcher urbain vous préparera à gérer une ferme urbaine.

Vous y apprendrez les bases, les enjeux, les principes, la gestion administrative et comptable, les réglementations et bien entendu les techniques de maraîchage urbain en pleine terre ou hors sol (gestion du sol et substrat, entretien des cultures, récoltes, bouturage...), avec un focus sur les techniques hydroponiques, le conditionnement, la transformation et la commercialisation de votre production maraîchère, dans le respect des normes environnementales, d'hygiène de sécurité et de traçabilité.

## > Je m'inscris à la formation

### Journée type

En tant que maraîcher urbain, vous réalisez les opérations de mise en culture (semis, repiquage, traitement, récolte, conditionnement, stockage) d'espèces végétales maraîchères.

Vous tenez compte et respectez les règles de sécurité et les objectifs d'exploitations dans le cadre d'une agriculture urbaine pleine terre ou «hors sol»

Vous gérez la ferme dans le cadre d'un écosystème urbain, coordonnez une équipe, dirigez la ferme urbaine dans le respect des normes comptables et administratives.

Vous gérez la production, les infrastructures et équipements, le personnel rémunéré et/ou bénévole. Vous gérez aussi les opérations de commercialisation de la production (voire de services), de conditionnement et de transformation des produits récoltés afin de créer de la valeur ajoutée et une plus grande rentabilité/durabilité de votre ferme dans le respect des normes environnementales, d'hygiène, de sécurité et de traçabilité.



### Débouchés

Vous travaillez au sein d'entreprises horticoles, maraîchères ou pépiniéristes en relation avec différents interlocuteurs (exploitant, chef de culture, conseillers techniques, clients...) ou dans le cadre d'associations ou de coopératives. L'activité varie selon le mode de production (sous serre, plein champ...) et le type de produit (primeur, fleur, champignon...). Le maraîcher travaille en tant qu'indépendant ou à titre complémentaire.

**Au bout de 2 ans de formation, vous pouvez choisir de :**

- Ouvrir votre entreprise ou ferme urbaine
- travailler comme maraîcher urbain dans une ferme urbaine, voire non urbaine

- vous perfectionner dans une technique propre au maraîchage urbain (permaculture, micro pousses, entomoculture, héliciculture, apiculture, fongiculture...), à la transformation de votre production (préparations culinaires...)

## Qualités

### Quelles qualités devez-vous posséder pour être maraîcher urbain ?

Vous travaillez principalement à l'extérieur ou sous serre dans des conditions climatiques parfois difficiles, soumises au rythme des saisons selon des horaires flexibles et décalés. L'activité peut impliquer le port de charges ou du travail en hauteur. Vous devez posséder une bonne condition physique.

### Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer des qualités de gestionnaire de ferme urbaine, tant sur le plan organisationnel, technique que relationnel. La formation pratique en entreprise sera complétée par la formation théorico-pratique dispensée à l'efp.

## Détails sur la formation

### Horaire

Les horaires repris ci-dessous sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés.

Il s'agit d'une formation à gestion intégrée, c'est-à-dire que la gestion est répartie sur les 2 années de formation avec un focus « gestionnaire » plus important en 2<sup>ème</sup> année.

- 1<sup>ère</sup> année : lundi et mardi de 14h00 à 21h30
- 2<sup>ème</sup> année : lundi et mardi de 14h00 à 21h30

### Programme

Cours professionnels et cours de gestion (gestion intégrée)

#### **1<sup>ère</sup> chef d'entreprise (256h)**

- Enjeux et réalités de l'agriculture urbaine en Belgique et en Région bruxelloise (24h)
- Gérer les activités de production maraîchère urbaine pleine terre (108h)
- Gérer les activités de production maraîchère urbaine hors sol (hydroponie) (60h)
- Conditionner et transformer la production maraîchère urbaine dans le respect des normes environnementales, d'hygiène et de sécurité (44h)
- Phytolice 1<sup>ère</sup> partie (20h)

## 2<sup>ème</sup> chef d'entreprise (256h)

- Conditionner et transformer la production maraîchère urbaine dans le respect des normes environnementales, d'hygiène et de sécurité (44h)
- Gérer les infrastructures et équipements liés à la production, aux services et la commercialisation (32h)
- Commercialiser les produits de maraîchage et/ou les services (32h)
- Gérer l'exploitation maraîchère urbaine et son intégration au sein d'un écosystème dans le respect des normes comptables et administratives (92h)
- Accompagnement de projet d'exploitation maraîchère et suivi TFE (16h)
- Phytolice 2<sup>ème</sup> partie (40h)

### Organisation de la formation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine). Des conventions de stage non rémunérées sont acceptées (minimum 250h/an).

Le nombre d'heures de stage est de 500h minimum sur les 2 années de formation (250h minimum par année de formation).

### Pratique en entreprise (obligatoire)

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré de 500 heures de pratique (250h par année de formation) minimum obligatoire si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Vous pouvez être dispensés de cette obligation d'occupation dans la profession si vous êtes :

- Titulaire d'un certificat d'apprentissage dans la profession,
- Titulaire d'un diplôme technique ou professionnel dans la profession,
- Occupé ou ayant été occupé dans la profession 2 années à temps plein sur les 6 dernières années.

Le stage se réalisera chez un maraîcher pleine terre et/ou hors sol chaque année. Il y aura possibilité de fractionner le stage sur différentes entreprises. Le candidat devra fournir son rapport de stage pour présenter l'examen C (accompagné de la justification du suivi des heures de stages 250h/an minimum).

Les stages dans des exploitations maraîchères centrées sur une production non végétale (escargots, insectes, apiculture...) ne seront acceptés qu'à partir de la 2<sup>ème</sup> année avec accord préalable du conseiller pédagogique, si nécessaire après rencontre avec l'auditeur, et ce afin de pouvoir définir sur quoi portera le stage et d'identifier les compétences qui seront acquises.

Le stage de 2<sup>ème</sup> année se focalisera sur les aspects de gestion administrative, comptable, ressources humaines, infrastructures, vente et commercialisation....

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

### Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un **diplôme chef d'entreprise « Maraîcher urbain »** homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un **certificat de gestion**. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.

Un Certificat de compétences acquises en formation (Cecaf) d'« Assistant maraîcher urbain » pourra être délivré sur demande moyennant la réussite de la 1<sup>ère</sup> année (cours + examen C et 250h minimum de stage pratique). Vous pourrez choisir de :

- travailler comme assistant maraîcher urbain dans une ferme urbaine, voire non urbaine
- vous perfectionner dans une technique propre au maraîchage urbain (permaculture, micro pousses, entomoculture, héliciculture, apiculture, fongiculture...), à la transformation de votre production (préparations culinaires...)

En tant qu'assistant maraîcher, vous assistez le maraîcher urbain sous sa responsabilité, dans les opérations de production maraîchère, de récolte, conditionnement, voire de transformation des produits récoltés. Vous travaillez en tant que salarié sous la responsabilité du maraîcher urbain ou en tant que membre d'une coopérative/association. Vous ne prenez pas en charge la gestion de l'entreprise maraîchère.

**IMPORTANT :** Il n'y a pas d'accès à la profession exigée pour s'installer comme maraîcher à Bruxelles, mais l'exercice du métier exige l'obtention d'une phytolice P2 pour l'utilisation de produits phytosanitaires. Cette réglementation sera abordée dans la formation, surtout en 2<sup>ème</sup> année mais l'évaluation sera gérée par les services de la Région Wallonne ou de la Région Bruxelloise. Vous devrez passer l'examen de phytolice par vos propres moyens ([plus d'info ici](#))

L'obtention du diplôme de chef d'entreprise de maraîcher urbain est indépendante de l'obtention ou non de la réussite de l'épreuve « phytolice ».